



Annulation de Mariage forcer

Par **felidjhala**, le **13/02/2013** à **12:29**

bonjour,rnvoilà, je suis de nationalité française,je vis en algerie depuis 3ans seulement,quand je suis venue je me suis marié étant mineur;aujourd'hui j'ai atteint ma majorité et j'ai souhaité revenir vivre en farnce avec mon époux.rnJ'ai envoyé mon dossier de transcription a nantes le 12/12/2012,il m'ont repondu que mon dossiers va etre envoyé d'après la loi 171-7 au procureur de la republique mais qu'il est susceptible d'etre entaché de nulité.rnle consulat d'ou je depend actuellement (oran);m'a consseiler de ne pas attendre la reponse de nantes et de divorcer dès que possible,pour refaire un mariage legal (avec ccam et majeur)rn**merci de os réponses**